

# COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS



Organisation des Nations  
Unies pour l'alimentation  
et l'agriculture



Organisation  
mondiale de la Santé

E

Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie - Tél: (+39) 06 57051 - Fax: (+39) 06 5705 4593 - E-mail: [codex@fao.org](mailto:codex@fao.org) - [www.codexalimentarius.net](http://www.codexalimentarius.net)

Point 8(b) de l'ordre du jour

CX/PR 12/44/11  
février 2012

## PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

### COMITÉ DU CODEX SUR LES RÉSIDUS DE PESTICIDES

44<sup>ème</sup> Session

Shanghai, République populaire de Chine, 23 - 28 Avril 2012

Avant-projet de Tableau 2 - Sélection et exemples de produits représentatifs (groupes de produits végétaux)  
*(Projet de principes et directives relatifs à la sélection de produits représentatifs en vue de l'extrapolation de LMR de pesticides pour certains groupes de produits à l'étape 7)*

Les gouvernements et organisations internationales intéressés désireux de soumettre leurs commentaires sur ce qui est repris ci-dessus (voir Annexe) sont invités à le faire par écrit adressé à: Mme Duang Lifang, Institut pour le contrôle des produits agrochimiques, ministère de l'Agriculture (ICAMA), R.P. de Chine, fax: +86-10-59194252, courriel: [ccpr@agri.gov.cn](mailto:ccpr@agri.gov.cn), avec copie adressée au: Secrétariat, Commission du Codex Alimentarius, Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires, FAO, Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie, par courriel [codex@fao.org](mailto:codex@fao.org) (de préférence) ou Par fax: +39-06-5705-4593 avant le 23 mars 2012.

## CONTEXTE

1. Lors de l'examen de la révision de la Classification Codex des produits destinés à l'alimentation humaine et animale, la 40<sup>ème</sup> session de Comité Codex sur les résidus de pesticide (avril 2008) est convenue que les Principes et orientations pour la sélection de produits représentatifs en vue de l'extrapolation de limites maximales de résidus de pesticides aux groupes de produits, devaient être développés indépendamment de la révision de la Classification.<sup>1</sup>
2. La sélection de produits représentatifs au sein de chaque groupe de culture, devrait cependant dûment tenir compte de la révision des groupes de cultures dans la Classification afin de maintenir la cohérence entre les tables sur les exemples et les groupes de produits correspondants dans la classification en vue de l'extrapolation des résidus et l'attribution de LMR de groupe.
3. La 43<sup>ème</sup> session du Comité Codex sur les résidus de pesticides (avril 2011), a finalisé les Principes et orientation pour la sélection de produits représentatifs en vue de l'extrapolation de limites maximales de résidus de pesticides pour les groupes de produits repris au tableau 1 sur la Sélection d'exemples de produits représentatifs (groupes de produits fruits) et est convenue de retenir le document à l'étape 7 dans l'attente de la finalisation de la révision de la Classification des produits destinés à l'alimentation humaine et animale concernant les groupes de produits fruits en vue d'envoyer simultanément les deux documents à la 35<sup>ème</sup> session de la Commission du Codex Alimentarius en vue de son adoption finale à l'étape 8 (voir documents de travail CX/PR 12/44/8 et CX/PR 12/44/9).<sup>2</sup>
4. La 43<sup>ème</sup> session du Comité est également convenue de poursuivre la révision de la Classification pour les groupes de produits végétaux sélectionnés (voir document de travail CX/PR 12/44/10).<sup>3</sup>
5. Le groupe de travail électronique chargé de la révision de la Classification Codex des produits destinés à l'alimentation humaine et animale, en révisant la Classification des groupes de végétaux sélectionnés, a également fourni un avant-projet de Tableau 2 sur la Sélection et les exemples de produits représentatifs (groupes de produits végétaux) pour examen lors de la 44<sup>ème</sup> session du Comité.

<sup>1</sup> ALINORM 08/31/24, par. 113-115.

<sup>2</sup> REP11/PR, paras. 102-111 & Annexe IX.

<sup>3</sup> REP11/PR, par. 101.

6. Ce tableau devait être développé conformément à la procédure en étape du Codex en vue de son inclusion dans les Principes et orientations, en tant qu'informations complémentaires au tableau 1 en relation avec l'exemple de produits représentatifs pour les groupes de végétaux. Le développement du tableau 2 devrait se faire parallèlement à la révision de la Classification se rapportant aux groupes de produits végétaux comme exposé au paragraphe 2 ci-dessus. Si les principes et orientations sont adoptés à l'étape 8 par la 35<sup>ème</sup> session de la Commission en juillet 2012, l'inclusion du tableau 2 une fois finalisé devra être examiné comme un amendement consécutif aux Principes et orientation et devra être soumis pour adoption finale conjointement avec la révision de la Classification des groupes de produits végétaux.

7. Les tableaux suivants seront développés à savoir tableau trois pour les herbacées, tableau 4 pour les noix et graines et tableau 5 pour les herbes aromatiques et épices en parallèle avec la révision de la Classification concernant les groupes de produits concernés.

#### **DEMANDE DE COMMENTAIRES**

8. Les membres et observateurs désireux de soumettre leurs commentaires sur les groupes de produits présentés dans l'Annexe sont aimablement priés de le faire comme indiqué en page de couverture. Il est en outre rappelé aux membres Codex et aux observateurs que les propositions pour le tableau 2 doivent tenir compte des propositions de révision de la Classification des groupes de produits végétaux (voir document de travail CX/PR12/44/10 et groupes de produits pertinents dans ALINORM 10/33/24, Annexe IX).

## ANNEXE

Tableau 2. Exemples de sélection de produits représentatifs – Végétaux

Groupe /sous-groupe Codex	Exemples de produits représentatifs <sup>1, 2, 3</sup>	Extrapolation aux produits suivants
<b>Groupe 009 Légumes bulbeux</b>	(1) oignon et (2) oignon de printemps	<u>Légumes bulbeux (VA 0035)</u> : Ciboulette; ciboulette chinoise; hémérocalle, Elegans hosta; Fritillaire (bulbe); Fritillaire (fanés); Ail; fanes d'ail; Ail, ail d'Orient; Ail rocambolle; Kurrat; Ail penché; Poireau; Lys; Oignon de Beltsville bunching; Oignon,; Oignon Chinois; Oignon frais; Oignon macrostem; Oignon, Perle; Oignon patate; Ciboule; Échalote; Oignon argenté; Oignon de printemps; Oignon d'Égypte; Ail des bois
Sous-groupe 009A, Oignons	Oignon	<u>Oignons (VA 2031)</u> : Hémérocalle; Fritillaire (bulbe); Ail; Ail d'Orient; Ail rocambolle, Lys; Oignon,; Oignon, chinois; Échalote; Oignon argenté
Sous-groupe 009B, Oignons verts	Oignon de printemps  (Le poireau pourrait être un produit de remplacement)	<u>Oignons verts VA 2032</u> : ciboulette; ciboulette chinoise; Elegans hosta; Fritillaire (fanés); Ciboule de Chine; Kurrat; Ail penché; Poireau; Oignon de Beltsville bunching; Oignon, frais; Oignon macrostem; Oignon perle; Oignon, patate; Ciboule; Oignon d'Égypte
<b>Groupe 010 Légumes du genre Brassica (raves ou choux), Choux cabus, Choux à inflorescence</b>	Brocoli et/ou Chou-fleur et  Chou et chou de Bruxelles et Chou-rave	<u>Légumes du genre Brassica (rave ou chou), Brassica à inflorescence (VB0040)</u> : Brocoli; Chou de Bruxelles; Chou cabus; Chou chinois (napa); Chou de Savoie; Chou-fleur; Chou rave
Groupe 010A, Brassica à inflorescence	Brocoli et/ou Chou-fleur	<u>Brassica à inflorescence (VB 0042)</u> : Brocoli; Chou-fleur
Groupe 010B, Brassica à rameaux florifères	Chou et Chou de Bruxelles	<u>Brassica cabus (VB 2036)</u> : Choux cabus,; Chou de Bruxelles; Chou de Savoie; Chou chinois (napa)
Groupe 010C, Brassica tiges	Chou rave	Chou rave
<b>Groupe 011 Légumes-fruits, Cucurbitacées</b>		
<b>Groupe 012 Légumes-fruits autres que les cucurbitacées</b>	(1) Tomate et (2) Piments doux et (3) Piment fort ou petite variété d'aubergine	<u>Légumes-fruits autres que les cucurbitacées (VO 0050)</u> : Aubergine africaine; Tomate en grappe; Tomate cerise; Cocona; Tomate groseille; Aubergine; Garden huckleberry; Baie de Goji; Lanternes japonaises, Martynia; Okra; Aubergine pois; Poire-melon; Piments, forts; Piments doux; Roselle; Gilo; Morelle sunberry; Tomatille; Tomate; Aubergine Thai

Groupe /sous-groupe Codex	Exemples de produits représentatifs 1, 2, 3	Extrapolation aux produits suivants
Groupe 12A, Tomates	Tomate	Tomates (VO 2045): Tomate en grappe; tomate cerise; Cocona; tomate groseille; Garden huckleberry; Baie de Goji; Lanternes japonaises; Morelle Sunberry; Tomatille; Tomate
Group 12B, Piments	(1) Piment doux et (2) un cultivar de piment fort	Piments (VO 0051): Martynia; Okra; Piments forts; Piments doux,; Roselle;
Group 12C, Aubergines	(1) Un cultivar d'une variété de grande aubergine et (2) un cultivar d'une variété de petite aubergine	Aubergines (VO 2046): Aubergine africaine; Aubergine; Aubergine pois; Poire-melon; Gilo; Aubergine Thai
<b>Groupe 013 Légumes feuillus (y compris légumes feuillus du genre brassica)</b>		<p><u>Légumes feuillus (Légumes feuillus du genre brassica) (VL 0053)</u>: Feuilles de maceron; Amarante; Aster, Indes; Platycodon, feuilles chinoises; Courgette Blackjack; Brocoli, chinois; Brocoli rave; Moutarde d'Ethiopie; Chou. Crambe maritime; Feuilles de Cassave; Cat's Wiskers; Cham-chwi; Cham-na-mul; Blette; Feuilles de Chayotte; Cerfeuil; Feuilles de chicorée; Chou chinois (type Pak-choi); Amarante chinoise; Chipilin; Cresson alénois, Barbarée; Chrysanthème, Feuilles comestibles; Mâche; Laitue romaine; Cosmos; Pissenlit; Oseille; Dol-nam-mul; Ebolo; Endive; Fame flower; Feather Celosia; Chou d'ornement; Salicorne, commun; Génopode; Feuille de vigne; Salade de Hanovre; Croc de sorcière; Jute; Kang kung; Salade frisée; Laitue amère; Laitue pommée; Laitue à cueillir; Maca; Melientha; Mizuna; Verts de moutarde; Moutarde de chine tubéreuse,; Épinard de Nouvelle Zélande; Arroche; Feuilles de papaye</p> <p>Feuilles de plantain; Moutarde de Chine à pétiole pourpre; Pourpier; Pourpier d'hiver,; Feuilles de radis; Feuilles de raiponce; Verts de colza; Roquette; Fanes de rutabaga; Feuilles de salsifis; Molette à berger; Sonchus; Épinard;;Epinard de malabar; Feuilles de patate douce; Épinard Cardon; Feuilles de Tannia; Feuilles de Taro; Fanes de navet; Feuilles d'Ulluque; Feuilles de gynura auranticaca; Chicorée witloof (pousses); Violette, Chinoise; Cresson de fontaine; Neptunia oleracea; Roquette sauvage; Feuilles d'igname</p>
Groupe 013A, Fanes feuillus	Laitue pommée et laitue à cueillir et épinard	<p><u>Fanes feuillus (VL 2050)</u>: Amarante; Aster, Indes; Courgette Blackjack; Cat's Wiskers; Cham-chwi; Cham-na-mul; Cham-ssuk; Chard; Cerfeuil; Feuilles de chicorée; Chipilin; Chrysanthème, Feuilles comestibles; Mâche; Laitue romaine; Cosmos; Pissenlit commun; Dang-gwi; Oseille; Dol-nam-mul; Ebolo; Endive; Fame flower; Feather Celosia; Salicorne, commun; Gom-chwi; Génopode; Croc de sorcière; Jute; Laitue amère; Laitue pommée; Laitue à cueillir; Épinard de Nouvelle Zélande; Arroche; Feuilles de Plantain; Pourpier; Pourpier d'hiver; Sonchus; Épinard Indien; Épinard cardon; Violette, chinoise</p>
Groupe 013B, Légumes feuillus du genre brassica	Vert de moutarde ou chou frisé	<p><u>Légumes feuillus du genre brassica (VL 0054)</u>: Brocoli, chinois; Brocoli rave; Moutarde d'Ethiopie; Chou. Crambe maritime; Chou chinois (type Pak-choi); Tah Tsai; Cresson, alénois; Barbarée; Chou d'ornement chinois comestible. Salade de Hanovre; Salade frisée; Maca; Mizuna; Verts de moutarde; Moutarde de Chine tubéreuse; Moutarde de chine à pétiole pourpre; Feuilles de radis; Fanes de Colza; Roquette; Fanes de Rutabaga; Molette du berger; Fane de navet; cresson de fontaine; Roquette sauvage</p>

Groupe /sous-groupe Codex	Exemples de produits représentatifs <sup>1, 2, 3</sup>	Extrapolation aux produits suivants
Groupe 013C, Feuilles de légumes-racines et tubercules	Feuilles de Betterave rouge, ou Witloof et Patate douce	<u>Feuilles de légumes-racines et tubercules (VL 2052)</u> : Feuilles de macaron; Platycodon, Feuilles chinoises; Feuilles de cassave; Feuilles de Chayotte; Feuilles de Raiponce; Feuilles de salsifis; Feuilles de patate douce; Feuilles de Tannia; Feuilles de Taro; Feuilles d'Ulluque; Feuilles de gynura auranticaca; Chicorée Witloof (pousses); Feuilles d'igname
Groupe 013D, Feuilles d'arbres, d'arbustes, rampants/grimpants		<u>Feuilles d'arbres, d'arbustes, de rampants/grimpants (VL 2053)</u> : Feuille de vigne; Melientha; Feuilles de papaye
Groupe 013E, Légumes feuillus aquatiques		<u>Légumes feuillus aquatiques (VL 2054)</u> : Kang kung; Neptunia oleracea;
<b>Groupe 014 Légumineuses</b>		
<b>Groupe 15 Légumes secs</b>		
<b>Groupe 16 Légumes-racines et tubercules</b>		
<b>Groupe 17 Légumes-tiges et à côtes</b>		<u>Légumes-tiges et à côtes (VS 0078)</u> : Agave; Artichaut; Asperge; pousses de bambou; Fanes comestibles de bardane; Cardon; Céleri; laitue Celtuce; Fenouil, bulbe, Fougère, comestible?; Fuki; Cœurs de palmier; Figue de barbarie; Rhubarbe; Crambe maritime; Udo; Zuiki
Groupe 17A, Tiges et pétioles	Céleri	<u>Tiges et pétiole (VS 2081)</u> : Fanes comestibles de bardane; Cardon; Céleri; Laitue Celtuce; Fenouil, bulbe; Fuki; Rhubarbe; Zuiki
Groupe 17B, Jeunes pousses	Asperge	<u>Jeunes pousses (VS 2081)</u> : Agave; Asperge; Pousses de bambou; Fougère comestible?; Crambe maritime; Udo

Groupe /sous-groupe Codex	Exemples de produits représentatifs <sup>1, 2, 3</sup>	Extrapolation aux produits suivants
Group 17C, Autres		Artichaut; Cœurs de palmier; Figue de barbarie

<sup>1</sup>. Les produits représentatifs de remplacement peuvent être sélectionnés sur base de consommation régionale/nationale documentée et/ou selon les zones de production.

<sup>2</sup>. Voir Annexe I au présent document pour le contexte détaillé concernant la production, la consommation, les LMR et les caractéristiques et la justification pour la sélection des produits représentatifs conformément aux principes indiqués.

<sup>3</sup> Noter que les groupes de végétaux supplémentaires seront ajoutés au tableau 2 lorsque la révision en sera terminée.